

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE: EOSG/10-02769

Le Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente d'Andorre auprès de l'Organisation et a l'honneur de faire référence au paragraphe 2 de la résolution 63/311 du 14 septembre 2009 concernant la cohérence du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée générale s'est dite favorable à ce que "[...] l'entité composite soit dirigée par un secrétaire général adjoint relevant directement du Secrétaire général et nommé par ce dernier en consultation avec les Etats Membres, sur la base d'une représentation géographique équitable et dans le respect de la parité des sexes".

En application de la résolution 63/311 de l'Assemblée, le Secrétaire général a déposé le 6 janvier 2010 une "Proposition détaillée relative à l'entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme" (A/64/588). Les Etats Membres ont déjà commencé à l'examiner de façon constructive dans le cadre des consultations intergouvernementales sur la cohérence du système des Nations Unies et à la lumière du rapport du Secrétaire général sur les activités opérationnelles de développement (A/64/589). Si une résolution concernant la cohérence du système des Nations Unies était adoptée rapidement, cela permettrait de donner suite à cet important accord dans le cadre du programme de réformes et de préparer sans attendre le passage du système actuel, qui compte quatre entités, à une nouvelle entité composite.

Dès lors que les Etats Membres auront créé l'entité composite dans le cadre des décisions qu'ils auront prises sur la cohérence du système des Nations Unies, il faudra trouver une personne aux qualités exceptionnelles pour la diriger durant les premières années. Conformément à la résolution 63/311, le Secrétaire général entend nommer un responsable efficace, dynamique et compétent en suivant une procédure de recrutement ouverte, transparente et rigoureuse, afin que la personne nommée puisse faire face aux nombreux défis que la nouvelle entité devra relever.

Trouver cette personne prendra du temps. Ainsi, tout en ayant pleinement égard aux consultations intergouvernementales et sans pour le moins chercher à exercer une influence indue, le Secrétaire général ouvre un appel préliminaire à candidatures pour le poste de secrétaire général adjoint de l'entité composite. Il n'a pas l'intention de nommer le secrétaire général adjoint avant que l'Assemblée générale ait approuvé sa proposition (A/64/588), mais le fait d'avoir déjà effectué une présélection accélérera la transition. Le moment venu, et parallèlement aux consultations intergouvernementales et au processus de décision, une liste de candidats présélectionnés sera dressée et le meilleur d'entre eux sera nommé.



Le Secrétaire général fait donc appel à l'aide de son gouvernement pour trouver le candidat le mieux qualifié pour occuper cette importante fonction et accueillerait avec satisfaction toute proposition qui l'aiderait dans ses propres consultations.

Le Secrétaire général adjoint exercera les fonctions de directeur exécutif de la nouvelle entité et de conseiller principal du Secrétaire général pour les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il aura un double mandat associant des fonctions normatives, analytiques et de contrôle, et des fonctions de conseil, de coordination et de programmation catalytique. Il dirigera, administrera et contrôlera les activités de l'entité composite, et se fera l'écho des femmes dans le monde.

Lorsqu'elles transmettront cette information, les missions permanentes auront à cœur de mettre en avant les critères à l'aune desquels le Secrétaire général retiendra le futur titulaire de ce poste, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la répartition géographique.

Tout d'abord, le Secrétaire général estime que le titulaire du poste devrait avoir une connaissance avérée des questions et des enjeux que soulèvent l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les besoins et les droits des femmes. Il doit pouvoir défendre avec force et conviction toutes les dimensions afférentes à ces questions dans le système des Nations Unies, auprès des gouvernements et des organisations de la société civile, et auprès du grand public.

Ensuite, le Secrétaire général cherche une personne d'une intégrité personnelle et professionnelle irréprochable, qui soit dotée d'excellentes compétences politiques et d'un très grand sens des relations humaines.

En outre, le titulaire devra avoir une vision stratégique et des capacités avérées de gérer une organisation complexe, en particulier une organisation qui vit une transition fondamentale, et savoir mobiliser de multiples formes de soutien de la part de diverses parties prenantes et autres participants.

Enfin, le Secrétaire général souhaite également que le candidat retenu connaisse bien le système des Nations Unies et soit capable de diriger les mesures prises pour que l'action menée par le système soit plus efficace et plus cohérente à tous les niveaux. La maîtrise de l'anglais ou du français à l'oral et à l'écrit est indispensable et une bonne connaissance de l'autre langue est requise.

Le Cabinet du Secrétaire général attend la réponse de son gouvernement avec intérêt et le remercie de l'appui qu'il apporte à la réforme.

Il saisit en outre cette occasion pour renouveler à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa plus haute considération.

Le 12 avril 2010

*Byambair*